



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

---

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à donner aux enfants du Manitoba accès à des évaluations psychiatriques près de chez eux sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M. MOSES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 244 — *Loi sur la protection des jeunes en milieu sportif/The Protecting Youth in Sports Act*.

Il s'élève un débat.

M. MOSES intervient.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX ainsi que MM. KHAN, SALA, GUENTER et LAMONT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière), M. SALA, M. le *ministre* EWASKO et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. SANDHU présente la proposition suivante :

Proposition n° 22 : Réprobation du gouvernement provincial quant à son échec face à la hausse du coût de la vie au Manitoba

Attendu :

que le coût de la vie est devenu inabordable pour beaucoup de Manitobains et que les familles ont encore plus de mal à joindre les deux bouts;

que la hausse soutenue du coût de la vie force un plus grand nombre de personnes à recourir aux banques alimentaires et à d'autres formes de soutien pour subvenir à leurs besoins;

que le gouvernement provincial n'a pas suffisamment aidé les Manitobains les moins nantis et qu'ils subissent même des coûts plus élevés par sa faute;

que le gouvernement provincial a choisi d'aider des milliardaires et des entreprises immenses de l'extérieur de la province plutôt que les plus démunis;

que le gouvernement provincial a haussé les tarifs de Manitoba Hydro chaque année depuis qu'il est au pouvoir, mesure qui coûte au Manitobain moyen des centaines de dollars annuellement;

que le gouvernement provincial a déposé le projet de loi 36, qui aurait pour effet de permettre au Cabinet de fixer lui-même les tarifs d'électricité et donnerait lieu à des hausses annuelles allant jusqu'à 5 %, augmentant davantage le coût de la vie des Manitobains;

que le gouvernement provincial a gelé les salaires de milliers de travailleurs pour une période de cinq ans, qu'il a refusé de revoir leurs conventions collectives de bonne foi et que, par conséquent, les salaires ne reflètent pas les taux d'inflation élevés;

que la mauvaise gestion du gouvernement provincial et son ingérence dans les affaires de la Société d'assurance publique du Manitoba ont coûté des centaines de dollars à chaque Manitobain;

que le gouvernement provincial a sabré dans le financement de l'éducation postsecondaire plus que partout ailleurs au pays, tout en augmentant les frais d'études postsecondaires de milliers de dollars et en réduisant les autres mesures de soutien aux étudiants;

que la première ministre a refusé de collaborer de manière non partisane quant à la hausse du prix du panier d'épicerie;

que la privatisation des services liés aux parcs provinciaux par le gouvernement provincial a coûté plus cher aux Manitobains;

que le gouvernement provincial a augmenté de centaines de dollars annuellement le fardeau fiscal des locataires et des personnes âgées,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba réproue le gouvernement provincial pour avoir provoqué la hausse du coût de la vie du Manitobain moyen.

Il s'élève un débat.

M. SANDHU intervient.

M. PEDERSEN, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. LAMONT et TEITSMA posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* JOHNSTON ainsi que MM. BUSHIE, TEITSMA et LAMONT interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 58 et le conserve pour la reprise du débat.

---

### TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 13 h 30.

---

M. SMOOK, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le sixième rapport du Comité :

#### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 5 octobre 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

#### Questions à l'étude :

- Projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act;*
- projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act;*
- projet de loi 24 — *Loi sur la Commission de l'évaluation des biens réels et modifications connexes/The Real Property Valuation Board and Related Amendments Act;*
- projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act;*
- projet de loi 240 — *Loi sur le Mois du patrimoine juif/The Jewish Heritage Month Act.*

**Composition du Comité :**

- M. ALTOMARE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE;
- M. SANDHU;
- M. SMOOK;
- M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE à la vice-présidence.

**Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus pendant la réunion :**

- M. le *ministre* EWASKO;
- M. le *ministre* HELWER;
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M. SCHULER;
- M. WIEBE.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi sur la Commission de l'évaluation des biens réels et modifications connexes/The Real Property Valuation Board and Related Amendments Act* :

Tangi Bell	Particulier
Ernie Nathaniel	Particulier

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* :

William Cann	Particulier
David Harkness	Particulier
Linda Blair	Retired Teachers' Association of Manitoba

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* :

James Bedford	Manitoba Teachers' Society
John Sushelnitsky	Particulier

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

**(N° 13)** — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 14)** — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 24)** — *Loi sur la Commission de l'évaluation des biens réels et modifications connexes/The Real Property Valuation Board and Related Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 208)** — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 240)** — *Loi sur le Mois du patrimoine juif/The Jewish Heritage Month Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

---

M. WISHART, *président du Comité permanent de l'agriculture et de l'alimentation*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 5 octobre 2022, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (restrictions applicables aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Pesticide Restrictions)*

**Composition du Comité :**

- M<sup>me</sup> COX;
- M. le *ministre* JOHNSON;
- M<sup>me</sup> NAYLOR;
- M. le *ministre* WHARTON;
- M. WIEBE;
- M. WISHART.

Le Comité a élu :

- M. WISHART à la présidence;
- M<sup>me</sup> COX à la vice-présidence.

**Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu pendant la réunion :**

M. GERRARD

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu dix exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (restrictions applicables aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Pesticide Restrictions)* :

Shirley Forsyth	Particulier
Katharina Stieffenhofer	Particulier
Anne Lindsey	Particulier
Steve Rauh	Particulier
Glen Koroluk	Réseau écologique du Manitoba
Wendy Buelow	Particulier
Cameron Wilson	Neudorff North America
Nicolas Sourisseau	Particulier
David Hinton	Manitoba Nursery Landscape Association
Josh Brandon	Social Planning Counsel of Winnipeg

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu sept exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (restrictions applicables aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Pesticide Restrictions)* :

Denys Volkov	Association des municipalités du Manitoba
Joanne Seiff	Particulier
Murray Cunningham	Environmental Health Association of Manitoba
Ben Raber	Particulier
Vicki Burns	Particulier
Meg Sears	Prevent Cancer Now
Randall McQuaker	Particulier

**Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :**

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (restrictions applicables aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Pesticide Restrictions)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. WISHART, le rapport du Comité est déposé.

---

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le rapport annuel de la Société d'aide juridique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

(Document parlementaire n° 131)

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre* HELWER, MM. WASYLIW, TEITSMA, et KINEW ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — To request the Minister of Labour, Consumer Protection and Government Services to consider granting the auditorium to the JRL by March 1st, 2023; to request the Minister of Education to recognize the value that JRL provides to the student population of EHS as well as the communities of Village de St Pierre Jolys and the RM De Salaberry; to request the Minister of Education and the Minister of Francophone Affairs to recognize that an MOU between the RRVSD and JRL is morally, financially and culturally beneficial; to request the Minister of Sport, Culture and Heritage to recognize the heritage potential of this important building and its status in the community; and to request the Minister of Sport Culture and Heritage to prevent any renovations to the auditorium that would destroy and devalue the architectural integrity of the building. [*Version anglaise d'une pétition présentée dans les deux langues*]

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — To request the Minister of Labour, Consumer Protection and Government Services to consider granting the auditorium to the JRL by March 1st, 2023; to request the Minister of Education to recognize the value that JRL provides to the student population of EHS as well as the communities of Village de St Pierre Jolys and the RM De Salaberry; to request the Minister of Education and the Minister of Francophone Affairs to recognize that an MOU between the RRVSD and JRL is morally, financially and culturally beneficial; to request the Minister of Sport, Culture and Heritage to recognize the heritage potential of this important building and its status in the community; and to request the Minister of Sport Culture and Heritage to prevent any renovations to the auditorium that would destroy and devalue the architectural integrity of the building. [*Version anglaise d'une pétition présentée dans les deux langues*]

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter la nouvelle première ministre à aider la ville de Winnipeg, sur le plan financier, à construire un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville, à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de le garder en service à des fins de transport actif dans le futur.

M. SALA — De demander au ministre du Travail, de la Protection des consommateurs et des Services gouvernementaux d'envisager de concéder l'auditorium à la BRJ d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2023; demander au ministre de l'Éducation de reconnaître la valeur que la BRJ apporte à la population étudiante de l'EHS ainsi qu'aux communautés du Village de St Pierre Jolys et de la MR de Salaberry; demander au ministre de l'Éducation et au ministre des Affaires francophones de reconnaître qu'un protocole d'entente entre le RRVSD et JRL est mutuellement bénéfique, financièrement et culturellement; demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine de reconnaître le potentiel patrimonial de cet important bâtiment et son statut au sein de la communauté; et demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine d'empêcher toute rénovation de l'auditorium qui détruirait et dévaloriserait l'intégrité architecturale du bâtiment. [*Pétition présentée en français*]

M<sup>me</sup> MARCELINO — De demander au ministre du Travail, de la Protection des consommateurs et des Services gouvernementaux d'envisager de concéder l'auditorium à la BRJ d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2023; demander au ministre de l'Éducation de reconnaître la valeur que la BRJ apporte à la population étudiante de l'EHS ainsi qu'aux communautés du Village de St Pierre Jolys et de la MR de Salaberry; demander au ministre de l'Éducation et au ministre des Affaires francophones de reconnaître qu'un protocole d'entente entre le RRVSD et JRL est mutuellement bénéfique, financièrement et culturellement; demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine de reconnaître le potentiel patrimonial de cet important bâtiment et son statut au sein de la communauté; et demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine d'empêcher toute rénovation de l'auditorium qui détruirait et dévaloriserait l'intégrité architecturale du bâtiment. [*Pétition présentée en français*]

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

---

M. le *ministre* GOERTZEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets des ministères dans l'enceinte et dans les salles de comité le 6 octobre 2022.

(Document parlementaire n° 132)

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

Le président adjoint,

Andrew Micklefield